

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composants :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présent : 30

N°124-2

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2017

L'AN deux mille dix sept, le 29 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni en Mairie à sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Étaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, GRARE Laurence, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé :DONNET Lionel .

Représentés par :

Madame Sophie VALLY
Madame Leila TLILI
Monsieur Jean-François MONINO
Monsieur Boualem BENKHELOUF
Madame Danièle MARINO
Monsieur Salah CHIBAH
Madame Maria MERCADER Y PUIG
Monsieur Guillaume SANON
Madame Hana RABAH
Monsieur Abderrahim HAFIDI
Madame Djamilia AISSAOUI
Monsieur Benoît LOGRE
Monsieur Rachid ZAIRI

Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Silvère ROZENBERG
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Laurence GRARE
Madame Sylvie DUCATTEAU
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Pascal BEAUDET
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires
Juridiques et du Domaine

OBJET : ZAC Emile Dubois : Cession d'une partie de l'impasse Jean Jaurès à Aubervilliers d'une superficie de 30 m², au profit de la SEQUANO.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 juin 1987, approuvant le dossier de création réalisation de la ZAC Emile Dubois ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 juin 1987 décidant de confier à la SO-
DEDAT 93 la concession d'aménagement de la ZAC Emile Dubois et autorisant le
Maire à signer la convention, le traité et le cahier des charges de concession entre la
Ville d'Aubervilliers et la SODEDAT 93 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 24 juin 2009 approuvant l'opération de fu-
sion par absorption de la SEM SIDEC par la SEM SODEDAT 93 et du changement
dénomination sociale de cette dernière par SEQUANO Aménagement ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 2 mai 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 mai 2017 relative au déclassement du
domaine public communal de la portion de l'impasse Jean Jaurès à Aubervilliers
d'une superficie de 30m² ;

Considérant que la commune est propriétaire du terrain d'assiette de l'impasse Jean
Jaurès à Aubervilliers, située dans la ZAC Emile Dubois ;

Considérant qu'afin de permettre l'aménagement de l'ilot 2 de la ZAC, dont la gestion
a été confiée à la SEQUANO, il convient de céder à cette dernière une partie de l'im-
passe Jean Jaurès d'une superficie de 30 m² ;

Considérant que ce terrain est destiné à être intégré au lot 1B, situé au sein de l'ilot 2
de la ZAC, pour permettre la réalisation du programme de construction d'un bâtiment
à usage de logements en accession libre ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

DECIDE de céder de la partie de l'impasse Jean Jaurès à Aubervilliers correspon-
dant à une parcelle de 30 m² telle que figurant sur le plan en annexe, au profit de la
SEQUANO.

FIXE le prix de cession à 3 000 €.

AUTORISE la Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Anthony DAGUET



Reçu en Préfecture le : 05 JUIL. 2017
Publié le : 05 JUIL. 2017
Certifié exécutoire le : 05 JUIL. 2017

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

